



Salariée en alternance : droit aux jours de rtt?

Par **Dily**, le **08/10/2008** à **15:17**

Bonjour,

Je suis actuellement employée(depuis 1an) en contrat de professionalisation en alternance dans une grande entreprise de propreté au service commercial.

Je suis donc 1 semaine en cours, et une semaine en entreprise (soit 35h/semaine) en alternance.

Mes "collègues de classe" ont droit en majorité à des jours de RTT alors que je n'en ai jamais entendu parler!

J'ai regardé dans la convention collective mais je n'ai pas trouvé la réponse à ma question : ai-je droit à des jours de RTT ?

Merci de votre réponse.

Par **Marion2**, le **08/10/2008** à **18:20**

Pour bénéficier de jours de RTT, il faut travailler en temps plein.

Par **Dily**, le **08/10/2008** à **21:04**

ok, mais :

- Qu'entends-tu par "temps plein"?

-Je travaille à temps plein même si je suis en alternance, je suis en formation professionnelle!

-Pourquoi mes collègues ont-ils droit à des jours de RTT? On devrait tous être dans le même cas alors!

Par **Marion2**, le **09/10/2008** à **09:37**

Vous ne travaillez pas à temps plein puisque vous êtes en alternance et vous ne travaillez qu'une semaine sur deux.